

DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ARLES
COMMUNE DE MOLLEGES

Conseillers en exercice : 23
Présents : 22
Représentés : 00
Votes pour : 22
Votes contre : 00
Abstentions : 00

Séance du 1^{er} octobre 2026

Date de convocation : 25 septembre 2026

Objet : Remplacement d'un conseiller municipal à la suite d'un décès – Installation de Monsieur Simon CAPDEVILLE

N°2026-10-01-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le premier octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Mollégès, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Corinne CHABAUD, Maire. Monsieur Benoit FABRE a été élu secrétaire de séance.

Présents : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de Sandrine DESSAUD

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code électoral, notamment son article L. 270 ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales établi à l'issue des élections municipales ;

Vu le décès de Monsieur Maurice BRÈS, conseiller municipal de la commune de Mollégès, survenu le 31 août entraînant la vacance de son siège au sein du Conseil municipal ;

Considérant qu'en application de l'article L. 270 du Code électoral, le candidat venant immédiatement après le dernier élu sur la même liste est appelé à remplacer le conseiller municipal dont le siège devient vacant, notamment en cas de décès ;

Considérant que Monsieur Simon CAPDEVILLE, candidat venant immédiatement après le dernier élu sur la même liste, est appelé à remplacer Monsieur Maurice BRÈS au sein du Conseil municipal ;

Considérant que le mandat de Monsieur Simon CAPDEVILLE débute dès la vacance du siège ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

PREND ACTE de la vacance du siège de conseiller municipal occupé par Monsieur Maurice BRÈS, à la suite de son décès ;

PREND ACTE de l'entrée en fonction de Monsieur Simon CAPDEVILLE, appelé à remplacer Monsieur Maurice BRÈS en application de l'article L. 270 du Code électoral ;

CONSTATE que Monsieur Simon CAPDEVILLE est installé dans ses fonctions de conseiller municipal de la commune de Mollégès ;

CONSTATE que la composition du Conseil municipal est modifiée en conséquence ;

DIT que le tableau du Conseil municipal sera mis à jour et transmis aux services de l'État conformément à la réglementation en vigueur.

Délibéré en séance les jours, mois et an que dessus,

Ont signé au registre les membres présents.

A Mollégès le 1^{er} octobre 2026
Corinne CHABAUD
Maire de Mollégès

